

Sujet: [INTERNET] Déposition consultation publique SARL Le Chêne vert - PLOUHA

De : Dominique Le Goux <dominique.legoux@eau-et-rivieres.org>

Date : Thu, 5 Nov 2020 10:33:34 +0100

Pour : pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Veillez trouver en pièce notre contribution pour la consultation du public citée en objet.

Nous vous en souhaitons bonne réception,

Cordialement,

--

Dominique LE GOUX

logoERB

**Animatrice vie associative Côtes d'Armor et chargée de mission
Santé Pesticides**

*E-karg deus buhez ar gevredigezh e Aodoù-an-Arvord ha deus ar rann
"yec'hed ha pestisidoù"*

Actuellement en télétravail

*Eau & Rivières de Bretagne - Dour ha Sterioù Breizh
2, rue - straed Crec'h Ugen - 22 810 BELLE-ISLE-EN-TERRE -BENAC'H
Tél. - Pgz. : 06.88.01.19.25*

Retrouvez nous sur www.eau-et-rivieres.org

et sur EauetRivieresdeBretagne @eauetrivieres @Eauetrivieres

signature Lilo

2020-11-05-Contribution ERB-SARL-Chene-Vert-PLOUHA.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

2, rue Crec'h Ugen
22 810 Belle-Isle-en-Terre
cotes-darmor@eau-et-rivieres.org

À Belle-Isle-en-Terre, le 5 novembre 2020

Préfecture des Côtes d'Armor
Direction des relations avec les collectivités
territoriales
Bureau du développement durable

Objet : Projet de la SARL Le Chêne Vert à Plouha soumis à consultation du public

Madame, Monsieur,

Après avoir pris connaissance du projet cité en objet, nous souhaiterions vous faire part de nos remarques :

- Concernant la nature du projet

La SARL Le Chêne Vert, avec l'extension de sa chaufferie biomasse et particulièrement en raison du type de bois utilisé, devient une installation industrielle qui n'a rien à faire dans l'espace agricole. Rappelons qu'une zone classée A au sein du plan local d'urbanisme de la commune est « à protéger en raison de son potentiel agronomique biologique ou économique des terres agricoles ». Artificialiser les terres agricoles est pour nous à l'encontre de cette ambition.

Les agriculteurs deviennent des industriels comme les autres sans en avoir la formation. Deux jours de formation pour la gestion de cette installation paraissent bien insuffisants pour en assurer un fonctionnement en toute sécurité. Ces 2 jours paraissent aussi bien maigres si la surveillance à distance venait à dysfonctionner.

- Concernant l'alimentation en bois de la chaufferie

Il est précisé que la SARL Le Chêne vert travaillera avec l'entreprise Guyot pour la fourniture du bois déchet normé. Néanmoins aucune convention entre les 2 parties ne vient appuyer cette affirmation. Il n'est pas possible de savoir si l'approvisionnement est réalisable en tout temps par l'entreprise Guyot.

- Concernant les impacts sur la ressource en eau

Nous nous étonnons de voir que la présence des forages d'eau de Pouldouran en Plouha ne sont absolument pas évoqués. Ils se trouvent pourtant au Sud-Ouest et à proximité immédiate du site d'installation de la chaufferie et qui plus est, sur son aire d'alimentation de captage.

Le projet n'étudie pas les retombées du panache de fumées sur le périmètre de protection de captage et les conséquences éventuelles sur la ressource en eau destinée à la consommation humaine.

Si l'installation ne se situe pas sur des zones humides inventoriées par la SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, elle est en complètement entourée. L'impact de l'artificialisation de cet espace peut donc avoir des conséquences indirectes sur la viabilité des zones humides adjacentes, et alimentant potentiellement le forage tout proche.

- **Siège social**

Eau & Rivières de Bretagne
Centre Régional d'Initiation à la Rivière
22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE
Tél. : 02 96 21 38 77
www.eau-et-rivieres.org

Le pétitionnaire précise qu'il ne réalise aucun prélèvement d'eau. C'est un point de vue que nous ne partageons pas. Il capte « l'intégralité des eaux pluviales » pour l'irrigation des serres à tomates. Ces précipitations ne rejoignent donc pas le milieu naturel et n'assurent plus une partie de l'alimentation des zones humides ; mettant leur pérennité en péril.

L'emprise de la nouvelle construction paraît restreint mais c'est bien son impact cumulé à celui des serres existantes et de celles en devenir qu'il y a lieu d'étudier, particulièrement du point de vue hydrologique.

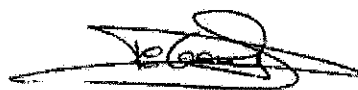
- Concernant la sécurité incendie

Des informations contradictoires apparaissent dans les documents de présentations, notamment concernant la réserve d'eau de 500m³. Celle-ci est validée par le SDIS pour assurer l'approvisionnement des lances en cas d'incendie. Le pétitionnaire précise quant à lui qu'elle doit servir à la récupération des eaux utilisées en cas d'incendie. Quelle est la bonne information ?

Pour notre association, ce dossier présente un certain nombre d'insuffisances et notamment sur la question des impacts cumulés de cette installation sur le réseau hydrographique et l'aire d'alimentation de captage du forage de Pouldouran. Il y a lieu de les corriger afin de s'assurer de l'acceptabilité du milieu.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à nos remarques et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de notre considération distinguée.

Dominique Le Goux,
Animatrice territoriale



• **Siège social**

Eau & Rivières de Bretagne
Centre Régional d'Initiation à la Rivière
22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE
Tél. : 02 96 21 38 77
www.eau-et-rivieres.org